

Dans ce guide de l'assistance pour la mission Handicap retrouvez :

Apprentissage : Duo gagnant collectivité / apprenti

- ✓ L'apprentissage
- ✓ Qui en bénéficie ?
- ✓ A savoir
- ✓ Les atouts
- ✓ Le rôle de Solidarité Pour Réussir
- ✓ Contact

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention triennale FIPHFP/CDG74, l'apprentissage est mis en avant depuis 2013 comme mode de recrutement performant.

Apprentissage : duo gagnant collectivité/apprenti

L'apprentissage ?

- L'apprentissage est un dispositif de **formation initiale en alternance** dans le cadre d'un contrat de travail : tout en travaillant dans une collectivité territoriale, l'apprenti(e) suit des cours dans un **Centre de Formation d'Apprentis (CFA)**.
- L'apprenti(e) est présent alternativement dans la collectivité sous la conduite d'un **maître d'apprentissage** et dans le centre de formation avec des formateurs. Le savoir professionnel acquis dans la collectivité d'accueil est complété par des cours de formation générale et technologique en vue de **l'obtention d'un diplôme** ou un titre enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- Cette formation peut être aménagée pour être adaptée aux personnes en situation de handicap, on parle alors **d'apprentissage aménagé**.

Qui peut en bénéficier ?

➔ Les **travailleurs** reconnus **handicapés** par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Il est accessible à tous, **sans limite d'âge**. En effet, depuis la loi du **27 décembre 2008**, l'employeur public peut **recruter sous contrat d'apprentissage** une personne en situation de handicap quel que soit son âge.



A Savoir

- ✓ La signature d'un contrat d'apprentissage par une personne handicapée nécessite parfois un **accompagnement spécifique** de l'apprenti **tout au long de son parcours**, et de la **collectivité d'accueil**.
- ✓ Un partenariat de proximité entre professionnels de :
 - l'insertion
 - la formation
 - la collectivité

Centre de Gestion de la
Fonction Publique
Territoriale - Haute-Savoie
55 Rue du Val Vert
BP 138
74601 – SEYNOD
Tél. : 04-50-51-98-50
Fax : 04-50-45-52-34
Courriel : cdg74@cdg74.fr

Mission Handicap Apprentissage

Dans ce guide de l'assistance pour la mission Handicap retrouvez ;

Apprentissage : Duo gagnant
collectivité / apprenti

- ✓ L'apprentissage
- ✓ Qui en bénéficie ?
- ✓ A savoir
- ✓ Les atouts
- ✓ Le rôle de Solidarité Pour Réussir
- ✓ Contact

*Partenaire sur l'action
apprentissage, l'association
SPR vous accompagne de
la réflexion à l'embauche
d'un apprenti, en passant
par l'accompagnement et
l'appui au maître
d'apprentissage et à
l'apprenti, à la recherche
d'un emploi à l'issue du
contrat d'apprentissage*

Les atouts du contrat d'apprentissage pour la personne avec handicap

- Accéder à une première expérience professionnelle en milieu ordinaire,
- Mieux repérer les atouts, ainsi que les besoins spécifiques, nécessaires à une insertion professionnelle durable,
- Dépasser les représentations du handicap...

Notre partenaire : « Solidarité Pour Réussir »

Avant l'embauche	Avant l'entrée	Après l'entrée
Aide à la décision	Aide à l'identification et formation des « Maître d'Apprentissage »	
Définition du poste	Accompagnement des apprentis durant l'ensemble de la durée du contrat	Promotion du profil des apprentis en fin de formation pour garantir une insertion professionnelle durable
Recherche de candidat	Identification des besoins spécifiques et individualisés en éventuelle compensation du handicap	
Soutien au recrutement	Mobilisation FIPHFP	

Contact



Centre de Gestion de la
Fonction Publique
Territoriale - Haute-Savoie
55 Rue du Val Vert
BP 138
74601 – SEYNOD
Tél. : 04-50-51-98-50
Fax : 04-50-45-52-34
Courriel : cdg74@cdg74.fr

CDG 74
Mission handicap
Anne FAUCONNET
Tel : 04-50-51-98-51
anne.fauconnet@cdg74.fr

Association Solidarité Pour Réussir
78 bis route des Creuses
74960 Cran Gevrier
Tel : 04-50-44-00-70
Courriel à l'adresse : www.spr74.fr